



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Gironde

Direction Départementale de
l'Équipement de la Gironde

Connaître & Comprendre le risque





Les plans de prévention des risques

« **Document simple et souple** »

de prise en compte globale d'un ou plusieurs
risques naturels



Les plans de prévention des risques

- La prévention :

- Une responsabilité **partagée** entre l'État, les Communes et les Propriétaires/gestionnaires

- Les responsabilités de l'État :

- Identifier le risque et l'afficher
- Définir les règles pour le prendre en compte
- Veiller à son application



Les plans de prévention des risques

■ Objectifs :

- Ne pas aggraver les risques en limitant les conséquences des catastrophes naturelles, pour les vies humaines et les biens

■ Stratégie :

- Limiter le développement de l'urbanisation et les constructions dans les secteurs les plus à risques et dans les secteurs non urbanisés (champs d'expansion de la crue)

■ Moyens :

- Délimiter les zones directement exposées aux risques ou influençant les phénomènes
 - Adopter des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
 - Déterminer des prescriptions concernant l'aménagement et la construction, les biens et activités existants

Détermination et qualification
des Aléas
à prendre en compte

**Analyse des enjeux
du territoire**

Zonage + Règlement

Une servitude d'utilité publique



Le plan de prévention des risques

est une servitude d'utilité publique

(annexée aux documents d'urbanisme)

qui s'impose aux tiers

toutes personnes en zones inondables

habitants

Agriculteurs

Industriels

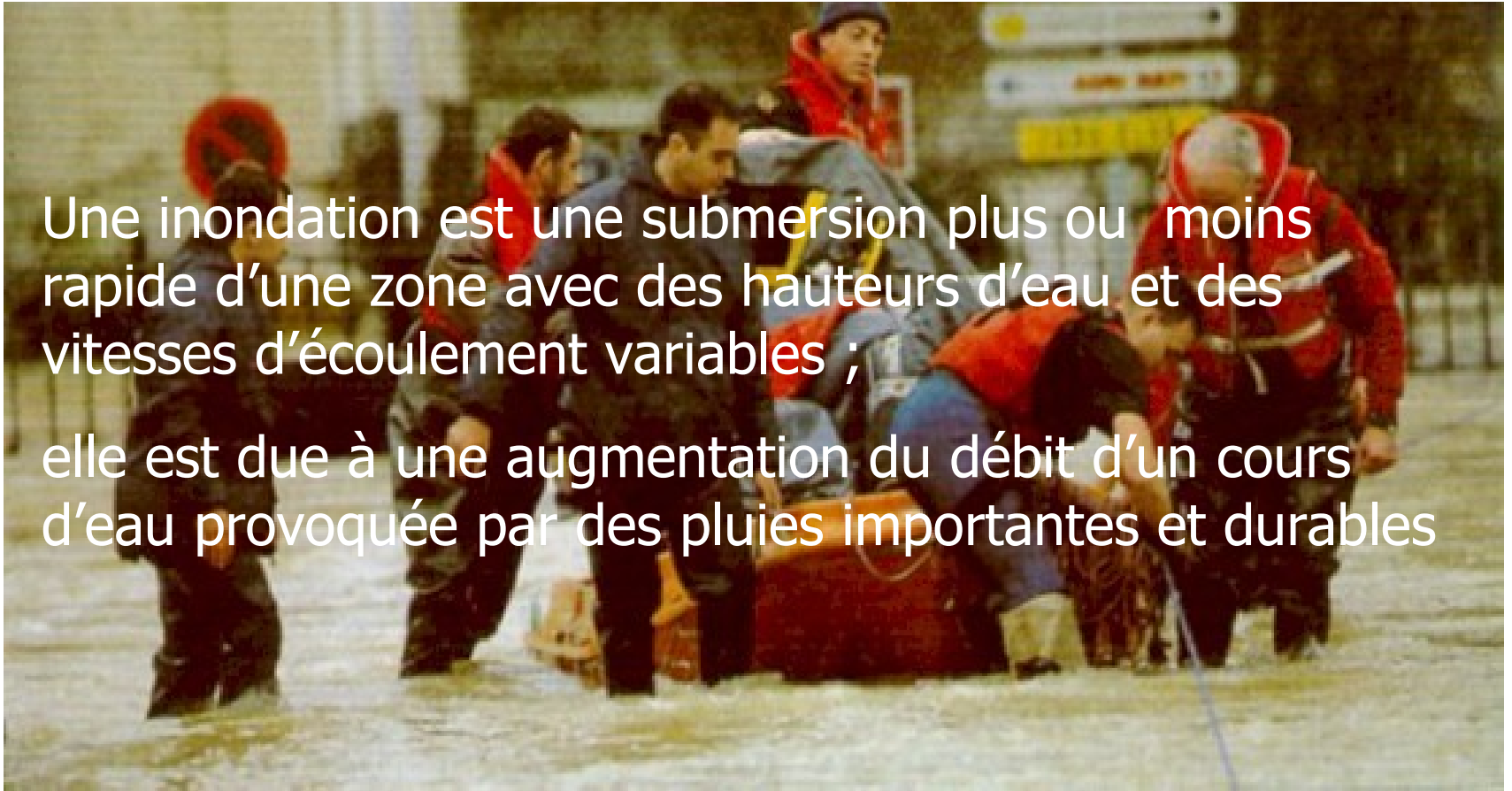
pour toutes sorte d'usage du sol et pas seulement les constructions

Exemple : Remblaiement soumis ou non à la loi sur l'eau

P.P.R.I

(Plans de Prévention des Risques Inondation)

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables





Principes de prise en compte du risque

- **ARRETER** les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- **PRESERVER** les capacités de stockages et d'écoulement des crues
- **SAUVEGARDER** l'équilibre et la qualité des milieux naturels



L'hydraulique fleuves / estuaire

■ Un régime fluvial :

- des débits importants des montées progressives, des durées longues (les débits centennaux :
 - Garonne : 7 700m³/s –
 - Dordogne: 4 000 m³/s

■ un régime maritime :

- marée augmentée des ondes de tempête.
- Phénomènes brutaux et brefs, renforcés par la forme d'entonnoir avec goulet d'étranglement de l'estuaire.

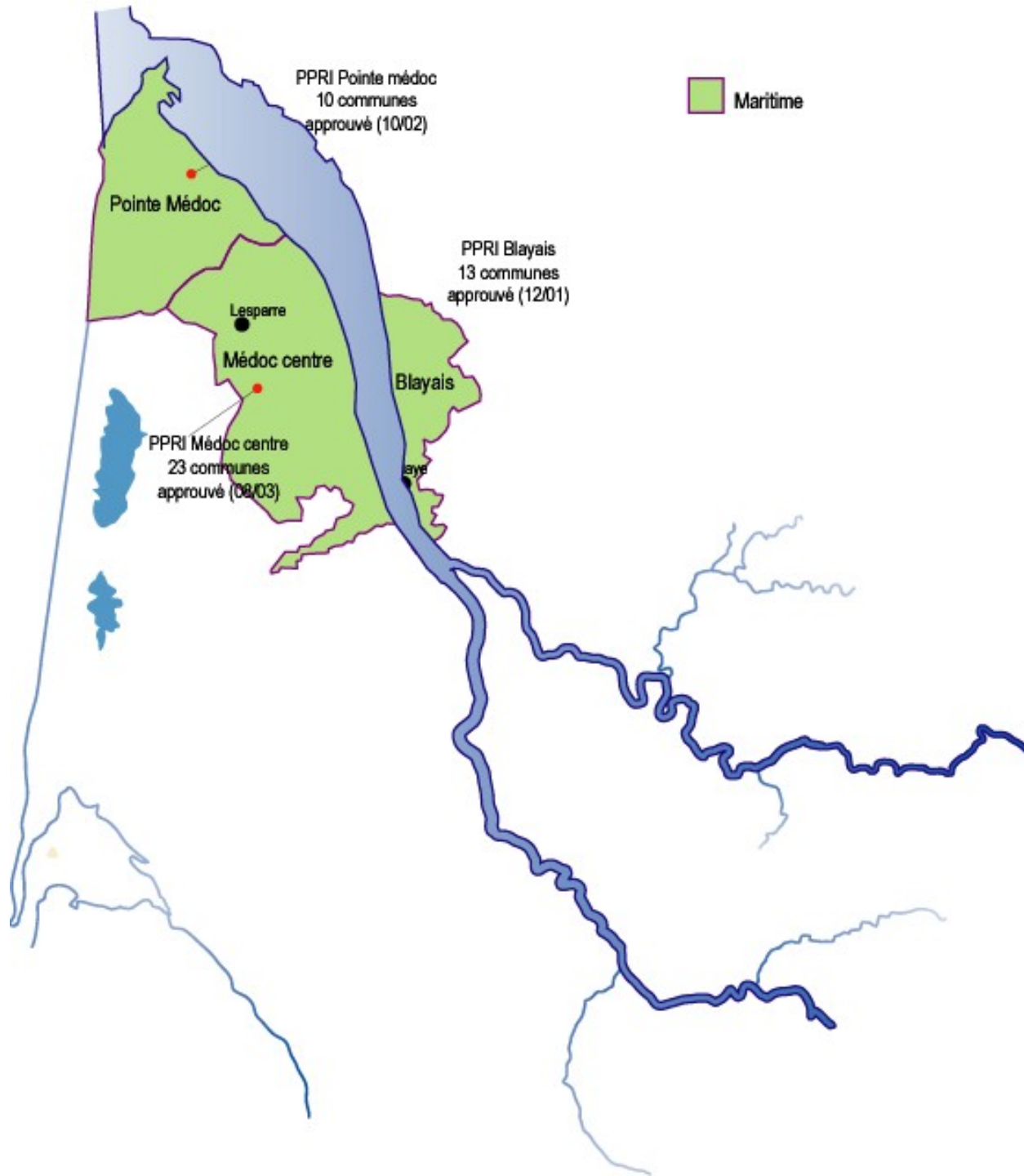
événement centennal de référence modélisé

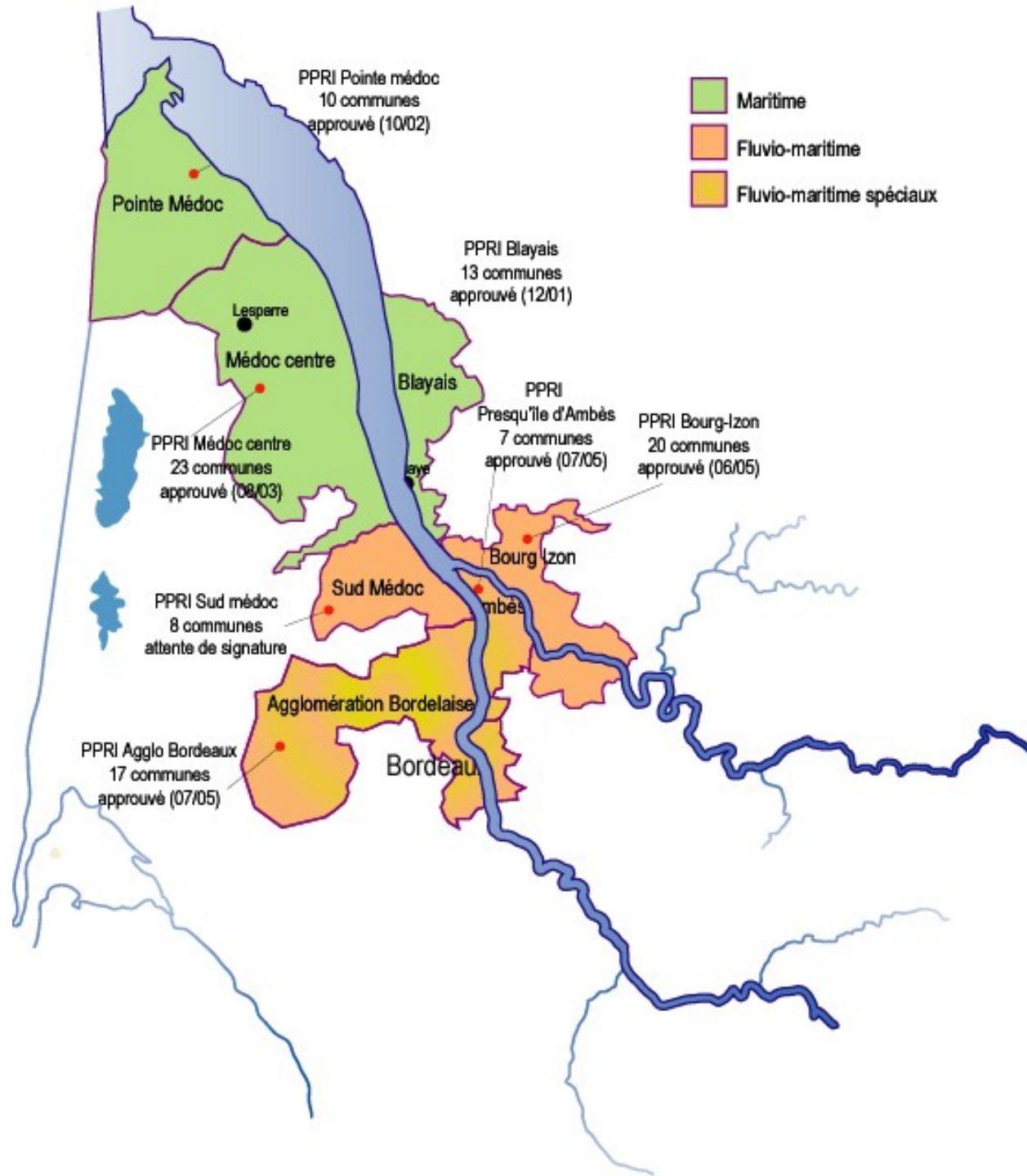
- Coefficient 115,
- marnage à Bordeaux 5,60
- pointe du volume oscillant : 7 000 m³s

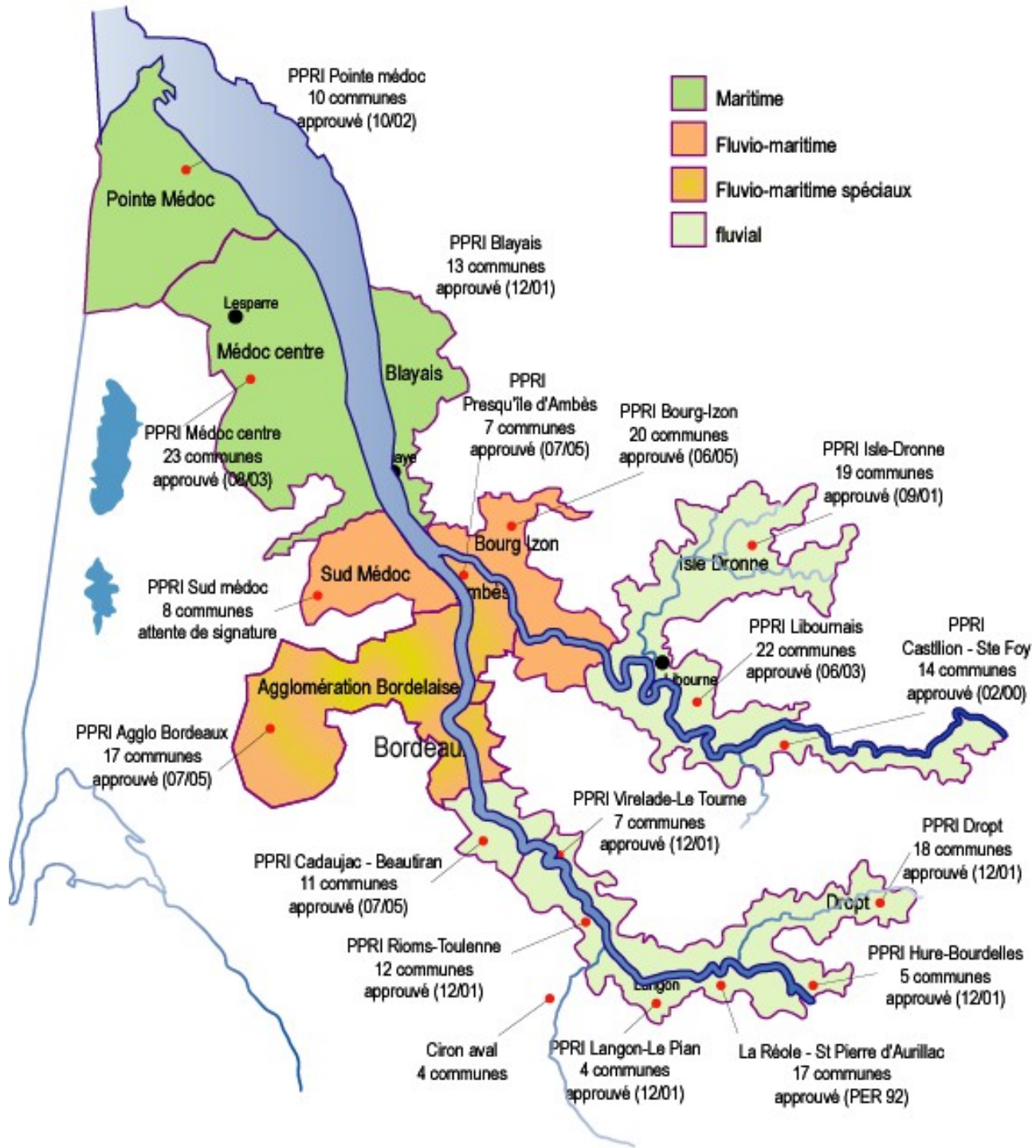


3 régimes de crues en Gironde

- Un régime maritime à l'aval du Bec d'Ambès :
 - niveau des marées de vives eaux non influencé par les crues des cours d'eau amont (Gironde, Dordogne...)
- Un régime fluvial en amont de l'agglomération :
 - niveau de crue centennale non influencé par la marée
- Un régime fluvio-maritime dans la traversée de l'agglomération :
 - zone de crue où les submersions sont brèves et de répétition limitée
 - 5h10 en cumul sur 5 marées lors de l'évènement centennial modélisé,
 - 1h40 en 1999
 - une topographie du lit majeur plus resserrée









Principes généraux d'élaboration

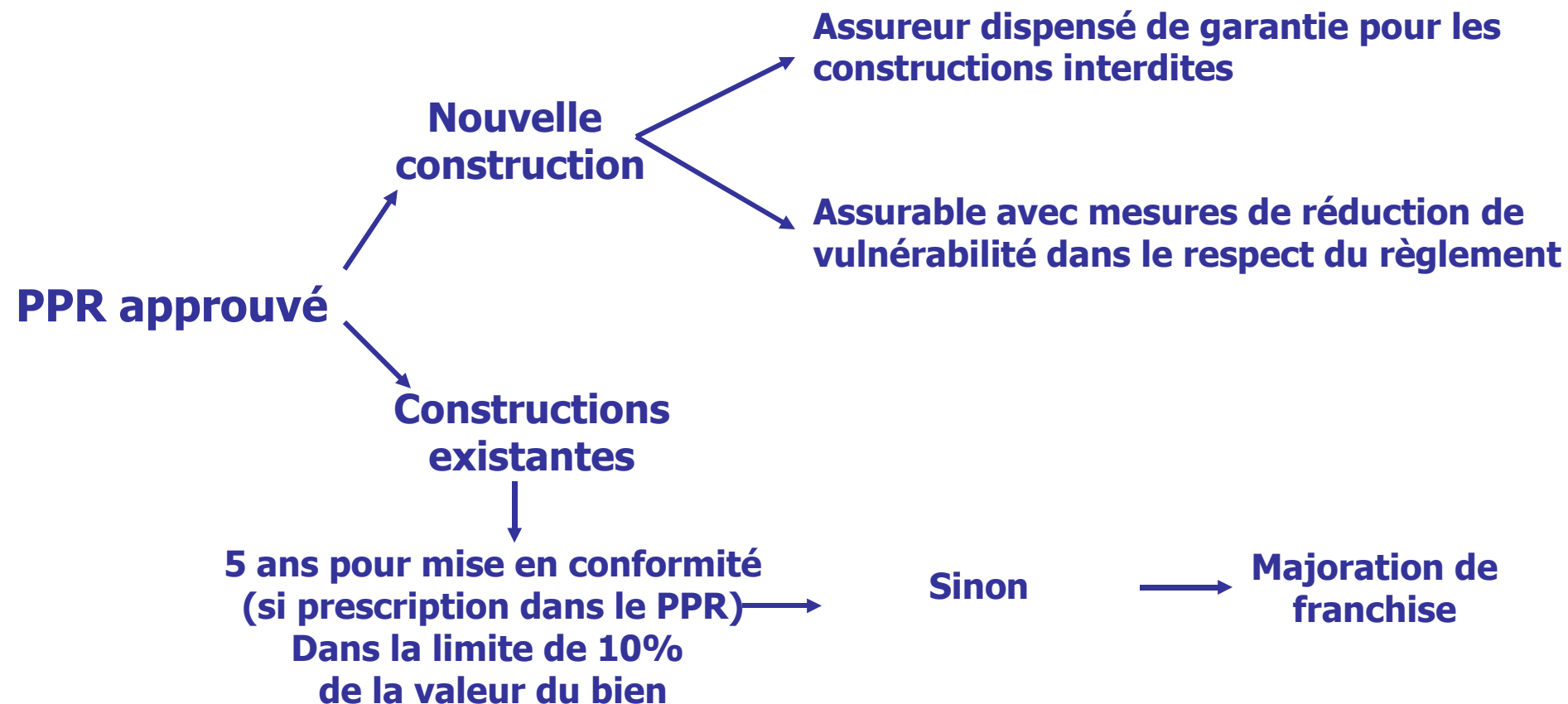
- Le PPRI doit traduire l'exposition aux risques d'inondation telle qu'elle peut-être estimée en fonction des **connaissances hydrauliques et des moyens techniques actuels de calcul.**
- **En l'absence de connaissance**, la politique de gestion des risques naturels est fondée sur le **principe de précaution** face à un aléa et en fonction des enjeux menacés par cet aléa.



Les endiguements

- La défaillance d'entretien des protections est une clause de réversibilité dans la définition des zones constructibles du P.P.R.I

Les Assurances





Un P.P.R. approuvé

- **Le Rapport de présentation :**
 - Hypothèse de départ (*secteur géographique, nature des phénomènes pris en compte et leurs conséquences*)
 - Méthode (*détermination du risque*)
 - Illustrations = carte d'aléas + cartes des enjeux
- **La cartographie réglementaire :**
 - Carte de zonage communale
- **Le règlement :**
 - Le champ d'application et sa portée
 - Les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables
 - Les mesures de prévention, protection et de sauvegarde
 - Éventuellement la carte des cotes d'inondation annexée au règlement



Évolution d'un P.P.R.

- Toute modification de connaissance des enjeux ou de l'aléa de nature à modifier les fondements sur lesquels le PPRI a été établi nécessitera sa révision

